

REMISE A NIVEAU

SERVICE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A LA PERSONNE SSIAP 1

Objectifs :

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable :
De mettre en application de nouvelles connaissances et maintenir ses connaissances acquises pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Public :

Toute personne souhaitant renouveler son diplôme de SSIAP 1, quel qu'en soit le financement (personnel, CPF, employeur, Pôle Emploi...)

Accessibilité PMR :

Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis :

- Être titulaire d'une des attestations de secourisme :
 - PSC1 de moins de 2 ans
 - PSE1 ou 2 en cours de validité
 - SST en cours de validité
- Être titulaire du SSIAP 1 et le justifier ou d'une équivalence
- Être apte physiquement (certificat médical)

Effectif :

De 6 à 15 personnes

Lieu :

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Durée :

21 heures (3 jours consécutifs ou non) en présentiel

Intervenant : Formatrices(eurs) déclarées(és) en Préfecture SSIAP 2 ou 3.

Programme :

Contenu de la formation :

Le contenu de la formation permet d'assurer aux participants les connaissances en termes de :

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Prévention
- Moyens de secours
- Mises en situation d'intervention
- Exploitation du PC sécurité
- Entraînement aux questions d'examen (par QCM)

Rapport pratique/théorie : 70/30

Suivi et évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation permettant la remédiation.
Evaluation certificative par un QCM de 30 questions pour une durée de 30 minutes et d'une ronde avec anomalies.

Administration :

Une feuille de présence est à signer par les stagiaires remise à chaque employeur.
Une attestation de participation est remise à chaque stagiaire et à l'employeur.
Formulaire d'évaluation par le stagiaire de la formation en fin de formation.
Evaluation sur notre site par le stagiaire et par l'entreprise du dispositif de formation.

Evaluation et validation :

Une attestation de fin de formation.
Une attestation de réussite pour les personnes ayant validé les épreuves selon l'arrêté du 02 mai 2005.

Méthode pédagogique :

Alternance de théorie et de pratique. Démonstration des gestes et techniques et apprentissage par les stagiaires.

Utilisation de matériel de simulation.

Cours en vidéo projection, expliqués et justifiés par le formateur.

Mise en place de pédagogie différenciée.

Référence(s) :

Arrêté du 2 mai 2005

Points forts : Formation interactive, active et participative, remise de différents documents de travail.

Programme V1/09/2022 du 11/09/2022 de ACTPREV FORMATION